

SUSPICION DE PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS

Perquisition à la Région : Huguette Bello en première ligne

M^e Alain Antoine a confirmé au Quotidien les informations de Zinfos 974 selon lesquelles la pyramide inversée a été perquisitionnée dans le cadre du dossier des CDD dans les lycées de l'île. La majorité régionale conteste toute discrimination, mais c'est bien pour prise illégale d'intérêts qu'une plainte a été déposée contre Huguette Bello et plusieurs élus. Ce qui change tout.

Le Défenseur des droits est incompétent en matière de prise illégale d'intérêts et de favoritisme. Pourtant, c'est bien derrière le rapport du Défenseur des droits que l'équipe d'Huguette Bello s'est retranchée hier, s'exprimant pour la première fois sur ce dossier. Le Défenseur des droits avait été saisi par les plaignants qui estimaient qu'il y avait eu discrimination lorsque leurs CDD n'avaient pas été renouvelés.

Mais, dans sa réponse, il avait estimé que les éléments constitutifs de la discrimination n'étaient pas réunis. Et pour cause : ceux des plaignants que nous avons interrogés assurent qu'ils n'étaient aucunement militants de Didier Robert, alors qu'il était président de région.

«Ses militants, ses proches et sa famille»

Par contre, celles et ceux qui les ont remplacés dans les lycées de l'île sont, eux, soit des militants soit des proches de ce que Me Alain Antoine, l'avocat des plaignants, qualifie de «clan clientélaire» de la Présidente de région. La robe noire a porté plainte pour discrimination, mais pas que.

Deux autres délits sont visés : la prise illégale d'intérêts car «Mme Bello a décidé de façon brutale et illégale la rupture de centaines de contrats de collaborateurs, pour les remplacer par ses militants, ses proches et sa famille».

L'autre délit relevé par Me Alain Antoine, est celui visé par l'article L.106 du code électoral qui permet des poursuites si un candidat à une

élection promet des avantages de toute nature en vue d'influencer un vote.

En ne communiquant que sur la plainte pour discrimination, la Région fait donc une interprétation pour le moins restrictive de la plainte déposée en mars 2023 aux noms de huit plaignants. «D'autres se sont ajoutés depuis», indique Me Alain Antoine.

Tous ont vu, après l'élection d'Huguette Bello à la tête de la pyramide inversée, leurs contrats dans des lycées de l'île non renouvelés. À ce propos, Me Alain Antoine relève que les dispositions légales concernant les ruptures de contrats n'ont pas été respectées : «Le Conseil régional n'a proposé aucun entretien et n'a respecté aucun préavis», alors qu'il était dans l'obligation de le faire pour ces salariés qui travaillaient pour la Région depuis plusieurs années.

Par ailleurs, «L'intérêt général a été scandaleusement sacrifié au profit du clientélisme et du népotisme mis en place par Madame Huguette Bello le lendemain de son élection, puisque les agents qui ont été brutalement remerciés étaient, pour la majorité d'entre eux, diplômés et dotés d'une solide expérience, contrairement à ceux qui les ont remplacés».

Revenons justement aux militants et proches qui ont été recrutés à la place des anciens CDD. Quelques exemples ? Étienne Bello, neveu de la présidente de Région, embauché comme agent polyvalent au lycée professionnel de Bois d'Oliviers, à la place d'un agent qui «donnait pourtant entière satisfaction», ou encore Gaëtan Bello, également neveu de Mme Bello.



Patrick Lebreton et Huguette Bello visés par une plainte. (Photo Emmanuel Grondin)

Dans cette liste d'embauchés, on retrouve aussi un colistier d'Huguette Bello et conseiller municipal à Saint-Paul, Kévin Dain.

D'autres élus ne sont pas en reste avec, toujours en exemple : Vincent Vienne, fils d'Axel Vienne, conseiller régional et conseiller municipal à Saint-Joseph de Patrick Lebreton, Jean-René Sitouze, frère de Céline Sitouze, lequel est chef d'entreprise. Selon un person-

nel du lycée Pierre Lagourgue où Jean-René Sitouze avait été embauché, ce dernier «arrivait en grosse berline électrique dernier cri d'une marque de luxe, ce qui choquait tout le monde. Pire, avec son arrivée, le service dans lequel il avait été nommé a commencé à dysfonctionner. Il n'en faisait qu'à sa tête».

Sur ces embauches de proches et de militants, la jurisprudence est constante : il n'y a pas lieu de rechercher s'ils avaient les compétences pour occuper ces postes en CDD. La seule nomination d'un proche par un élu est constitutive de la prise illégale d'intérêts. André

Thien-Ah-Koon, l'ex-maire du Tampon, l'a appris à ses dépens.

Curieusement, après la révélation de ce dossier d'embauches suspectes par la Région, beaucoup des CDD n'ont pas été renouvelés au bout d'un an. Huguette Bello s'est-elle rendue compte de l'énormité de la bévue ? A-t-elle compris que les vieilles pratiques électoralistes dont le monde politique réunionnais était (est ?) friand n'ont plus lieu d'être face à l'exigence d'éthique et de probité ? Peut-être, mais trop tard : la machine judiciaire est en route.

Antoine GESLIN

Huguette Bello s'exprime

Jusqu'à hier, la présidente de Région ne s'était jamais exprimée en public concernant ce dossier de prise illégale d'intérêts présumée. Après de multiples demandes de la part des médias et la perquisition qui a visé la pyramide inversée mardi, elle a fini par prendre la parole : «Une plainte a été déposée. Le pouvoir judiciaire instruit et voit s'il y a matière à poursuivre. Mais le défendeur des droits qui a été saisi par les plaignants et pour qui il n'y a pas lieu à poursuivre.

Et le tribunal administratif qui s'est prononcé. C'est normal que les enquêteurs se déplacent dans le cadre de cette enquête». Officiellement, tout est normal : dès qu'il y a constitution de partie civile, il y a ouverture d'enquête. L'enquête a donc lieu avec des vérifications des documents perquisitionnés. Le tribunal administratif a reconnu qu'il n'y avait pas d'obligation à renouveler ces contrats à durée déterminée, que la Région est dans son bon droit en recrutant d'autres

personnes. C'est ce qu'estiment des proches de la présidente de Région. Néanmoins, même si aucun des anciens CDD n'a été réintégré, certains ont été indemnisés pour des insuffisances dans la procédure, sur décision du tribunal administratif qui avait d'ailleurs reconnu des recrutements illégaux, «entachés d'irrégularités d'une certaine gravité». Le tribunal administratif avait par ailleurs adressé le jugement au tribunal judiciaire.

Que risquent-ils ?

Il n'y a pas qu'Huguette Bello qui est citée dans la plainte de Me Alain Antoine. Figurent également en bonne place des élus de premier plan comme Patrick Lebreton, premier vice-président du Conseil régional de La Réunion, chargé des affaires générales, financières et de l'économie, ou encore Céline Sitouze, vice-présidente déléguée

à l'éducation. Si l'instruction va au bout et si les qualifications juridiques défendues par Me Alain Antoine sont retenues, voici ce que ces élus risquent :
- Prise illégale d'intérêt : 5 ans d'emprisonnement, 75 000 euros d'amende.
- Délit visé par l'article L106 du code électoral : 2 ans d'emprison-

nement, 15 000 euros d'amende.
- Discrimination : 3 ans d'emprisonnement, 45 000 euros d'amende.
Sans compter les peines d'inéligibilité que la justice pourrait prononcer en cas de culpabilité. Rappelons à ce titre que Mme Bello et les élus visés par la plainte sont tous présumés innocents.



Céline Sitouze également citée dans la plainte. (Photo Emmanuel Grondin)

Le Quotidien

LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION ET DE L'OCEAN INDIEN www.lemquotidien.re

69 rue Sainte Anne, 97400 Saint-Denis
Tél : 0262.02.67.15

Jean-Jacques Dijoux, président
Henri J. Nijdam, directeur de la publication

Rédaction
Henri J. Nijdam, directeur
Tél : 0262.02.67.15
laredaction@lemquotidien.re

Direction commerciale
Florent Bosc, directeur
Tél : 0262.02.67.15
resa.regiepub@lemquotidien.re

Annonces classées
pa@lemquotidien.re
Régie extra locale
Tél 01.53.64.58.60
p.delataille@media-outremer.fr

Abonnements
abonnements@lemquotidien.re

Agences
NORD Saint-Denis
69 rue Sainte Anne,
97400 Saint-Denis
Tél : 0262.02.67.15
stdenis@lemquotidien.re
SUD Saint Pierre
agence-sud@lemquotidien.re
OUEST Saint-Gilles
agence-ouest@lemquotidien.re
EST Saint-André
agence-est@lemquotidien.re

Media Capital Réunion
SAS au capital de 1,000 € RCS 924 834
849 Saint-Denis de La Réunion,
Siège social :
103, rue du Général de Gaulle, St Gilles
les bains 97434 - Saint Paul -
Président : Jean-Jacques Dijoux,
Directeur général : Henri J. Nijdam
CPPAP 06 26 C 87475 ISSN 0397-7994
Reproduction interdite
Tous droits réservés.

Imprimerie ICP ROTO
38 rue Claude Chappe
97420 Le Port

ACPM
N° 16029 - 49^e année
Tirage : 15 000 exemplaires
DL 24.12.052P

Mayotte dans la ligne de mire du cyclone Chido

Le Quotidien

www.lequotidien.re

DE LA RÉUNION ET DE L'Océan INDIEN

Vendredi 13 décembre 2024 - N° 16029 - 49^e année - Prix : 1,20 €



SUSPICION DE PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS

Huguette Bello en première ligne

La Région a été perquisitionnée dans le cadre du dossier des CDD dans les lycées de l'île. Une plainte a été déposée contre Huguette Bello et plusieurs élus pour prise illégale d'intérêts.

P.2

GOUVERNEMENT

P.14

Le Premier ministre nommé ce matin

RÉGION RÉUNION

P.3

Un budget d'un milliard en 2025

UNIVERSITÉ

P.4

Un scrutin crucial dans un climat apaisé

CINOR

P.6

L'eau va devenir un luxe

SAINT-PAUL

P.8

Emmaüs redonne vie aux encombrants



SAINT-BENOÎT

P.11

Le théâtre s'invite dans les Hauts

SAUT À LA PERCHE

P.18

« Les Jeux Olympiques, une grosse frustration »

